



Possibilité de déduire des charges un appartement

Par **thieuma**, le **07/08/2011** à **16:48**

Bonjour,

Je suis le gérant d'une SARL dont le siège est dans le département 32 (gers).
Je dois envoyer un salarié de ma région sur paris pendant plusieurs mois.
Celui-ci me fait la demande de savoir s'il peut prendre un appartement au lieu d'aller à l'hôtel.
J'ai demandé à mon cabinet comptable qui me dis que ce n'est pas possible.

Mon cabinet a-t-il raison ou bien je peux déduire de ma SARL le coût de son appartement ?

merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement,
Jean

Par **Nylu**, le **28/08/2011** à **12:49**

Je ne connais pas le fonctionnement niveau financier, mais une réflexion en passant.
Il voudrait un appartement pour plus de tranquillité et de commodités?
Dans ce cas, si les notes de frais d'un hôtel sont beaucoup plus simples pour vous, envisagez
peut être les appart-hôtel.

Par **Visiteur**, le **30/08/2011** à **13:55**

Vous pouvez très bien déduire les frais de location d'un appartement pour un salarié en longue mission.